



Assemblée générale

Distr. générale
17 décembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 144 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Rapport sur l'exécution du budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. Exécution du mandat	3–6	3
III. Exécution du budget		12
A. Ressources financières		13
B. Autres recettes et ajustements		14
C. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome		14
IV. Analyse des écarts	7–21	15
V. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	22	18



Résumé

Le présent rapport rend compte de l'exécution du budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003.

Le rapport entre les dépenses et l'objectif de la Mission pour cet exercice est mis en évidence dans des tableaux axés sur les résultats regroupés par composante (composante civile essentielle, composante respect de la légalité et composante d'appui).

Exécution du budget

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003.)

Catégorie de dépenses	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	118 916,3	115 208,7	3 707,6	3,1
Personnel civil	166 308,5	170 595,0	(4 286,5)	(2,6)
Dépenses opérationnelles	44 775,2	44 164,1	611,1	1,4
Montant brut	330 000,0	329 967,8	32,2	0,0
Recettes provenant des contributions du personnel	22 968,9	25 082,5	(2 113,6)	(9,2)
Montant net	307 031,1	304 885,3	2 145,8	0,7
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	330 000,0	329 967,8	32,2	0,0

Ressources humaines : occupation des postes

Catégorie de personnel	Postes approuvés ^a	Postes prévus (moyenne)	Postes effectivement pourvus	
			(moyenne)	Taux de vacance (pourcentage) ^b
Observateurs militaires	38	38	38	–
Police civile	3 515	3 515	3 189	9,3
Unités de police constituées	1 203	1 203	1 192	0,9
Personnel international	1 227	1 163	1 021	12,2
Personnel recruté dans le pays	3 504	3 438	3 273	4,8
Volontaires des Nations Unies	250	250	216	13,6

^a Montant autorisé le plus élevé.

^b Compte tenu du nombre de postes pourvus et du nombre de postes prévus, mois par mois.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Introduction

1. Le budget relatif au fonctionnement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003, qui s'élève à un montant brut de 391 076 200 dollars (montant net : 363 861 900 dollars), figure dans le rapport du Secrétaire général en date du 31 janvier 2002 (A/56/802). Il doit permettre de couvrir les dépenses afférentes à 38 officiers de liaison, 4 718 membres de la police civile, 1 323 membres du personnel international, 3 669 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 250 Volontaires des Nations Unies. Au paragraphe 35 de son rapport daté du 4 avril 2002 (A/56/887/Add.6), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant brut de 330 millions de dollars pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003. Le Comité consultatif a également recommandé qu'après la tenue des élections municipales au Kosovo, le Secrétaire général élabore un plan de réduction des effectifs de la Mission.

2. Dans sa résolution 56/295 du 27 juin 2002, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 330 millions de dollars (montant net : 307 031 100 dollars) pour le fonctionnement de la Mission pour la période du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003. Le montant total a été mis en recouvrement auprès des États Membres.

II. Exécution du mandat

3. Le mandat de la MINUK a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1244 (1999) du 10 juin 1999.

4. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, à savoir maintenir la paix et la sécurité internationales.

5. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice, en exécutant des produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ces tableaux sont regroupés par composante : composante civile essentielle, composante respect de la légalité et composante d'appui. Les caractéristiques programmatiques communes des réalisations escomptées et des produits relevant de telle ou telle composante sont la raison, et non le résultat, de leur regroupement au sein de cette composante.

6. Ces tableaux marquent un progrès vers la budgétisation axée sur les résultats. Le budget de 2002/03 ne contenait pas de tableau type énonçant les résultats escomptés qui auraient servi de données de référence pour mesurer l'exécution du budget et en rendre compte. Il a donc été décidé, à titre transitoire, de présenter les données sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice 2002/03 sous la forme de tableaux dans lesquels sont donnés les réalisations effectives et les produits effectivement exécutés pour lesquels l'information est disponible. Les réalisations escomptées sont celles qui sont nécessaires pour que la Mission puisse atteindre l'objectif fixé par le Conseil de sécurité dans les délais prévus, tandis que les réalisations effectives reflètent les progrès accomplis sur cette voie au cours de l'exercice, ainsi que les résultats obtenus par la Mission à l'expiration de son mandat. Les produits effectivement exécutés représentent les initiatives prises par la Mission pour concrétiser les réalisations escomptées au cours de l'exercice.

Composante 1 : composante civile essentielle

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Réalisations effectives</i>
<p>1.1 Poursuite du développement des institutions provisoires de l'Administration autonome</p>	<p>1.1.1 Prestation de plus en plus efficace de services publics dans le cadre du transfert des fonctions à toutes les communautés ethniques par les institutions provisoires de l'Administration autonome et les municipalités comme en témoigne le respect du règlement financier et des règles et procédures de gestion et d'administration des ressources humaines (par exemple les règles d'achat de biens et services, les audits financiers, etc.)</p> <p>1.1.2 Augmentation de la représentation des femmes dans les nouvelles assemblées municipales, qui est passée de 8 % après les élections municipales de 2000 à 28 % après celles de 2002; les femmes représentent 28 % de l'Assemblée du Kosovo et 15 chefs de département sont des femmes alors qu'il n'y en avait aucune auparavant</p> <p>1.1.3 La représentation des minorités au sein des institutions provisoires de l'Administration autonome est passée de 0 à 6 % pour les Serbes du Kosovo et à 3,4 % pour les autres minorités au niveau central; à 12 % pour les Serbes du Kosovo et à 3,3 % pour les autres minorités dans les municipalités; à 7,5 % pour les Serbes du Kosovo et à 4,7 % pour les autres minorités dans les domaines réservés au titre du cadre constitutionnel</p> <p>1.1.4 Quarante-quatre pour cent des postes du Corps de protection du Kosovo, soit 122, réservés aux minorités sont occupés</p> <p>1.1.5 Davantage de biens et services publics sont fournis aux minorités, ce qui réduit la nécessité pour les minorités de recourir aux structures parallèles qui fournissent actuellement des services, comme en témoignent l'augmentation régulière des crédits et des dépenses au titre du budget consolidé du Kosovo et des budgets municipaux, l'accroissement des infrastructures (éducation et santé) et une meilleure application de la notion de répartition équitable des financements</p>

1.1.6 La première phase du retrait du personnel de la MINUK des fonctions de direction pour occuper des fonctions de conseil et de suivi aux niveaux central et municipal est achevée, y compris la réduction des effectifs des ministères et des municipalités du fait du transfert de l'administration financière, la cessation des fonctions d'autorité et d'encadrement exercées par les administrateurs recrutés sur le plan international et les administrateurs régionaux et municipaux, et la fusion de cinq régions en quatre

Produits effectivement exécutés :

- Le suivi des sessions de l'Assemblée du Kosovo a permis de s'assurer que l'Assemblée fonctionnait, pour l'essentiel, conformément au règlement intérieur et aux dispositions du cadre constitutionnel; des interventions ont eu lieu en cas de violations
- Quarante-six séances de l'Assemblée du Kosovo ont été observées et un compte rendu établi à cet égard, ce qui a permis d'assurer un suivi général des activités de l'Assemblée
- Environ 360 séances de 30 assemblées municipales ont été suivies pour déterminer qu'elles respectaient la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, le cadre constitutionnel et la loi en vigueur; des décisions contraires à la résolution 1244 (1999) et au règlement de la MINUK ont été suspendues dans quatre municipalités
- Les contrôles effectués dans 30 municipalités ont permis de certifier que 24 d'entre elles disposent de procédures et mécanismes de contrôle et de règlements financiers appropriés
- Promotion d'une présence accrue des minorités ethniques et des femmes dans les institutions provisoires de l'Administration autonome; la représentation de celles-ci, naguère absente, de ces structures, a atteint les niveaux ci-après grâce à des mesures positives, à la définition d'objectifs, à l'élaboration de lois antidiscriminatoires, à l'apport de connaissances spécialisées et à des conseils : 6 % pour les Serbes du Kosovo et 3,4 % pour les autres minorités dans les institutions provisoires de l'Administration autonome; 12 % pour les Serbes du Kosovo et 3,3 % pour les autres minorités dans les municipalités; 7,5 % pour les Serbes du Kosovo et 4,7 % pour les autres minorités dans les domaines réservés au titre du cadre constitutionnel; 28 % des membres de l'Assemblée du Kosovo sont des femmes; 1 % des ministres et 12 chefs de département sont des femmes dans les institutions provisoires de l'Administration autonome; les femmes représentent 8 % des autorités municipales
- Les deuxièmes élections municipales ont été organisées et les résultats appliqués : 30 assemblées municipales ont prêté serment, 24 des 30 municipalités ont mis en place un conseil d'administration
- Des administrations mixtes serbes et albanaises ont été mises en place et fonctionnent dans cinq municipalités, ce qui a permis la nomination des vice-présidents dans ces municipalités
- Mise en place du Conseil de transition et transfert de 19 des 44 compétences non réservées (telles que définies au chapitre 5 du cadre constitutionnel et portant sur les fonctions techniques, administratives et juridiques dans les ministères) aux institutions provisoires de l'Administration autonome

<ul style="list-style-type: none"> • Dix-huit lois adoptées par les institutions provisoires de l'Administration autonome ont été examinées et promulguées conformément au cadre constitutionnel • Mise en place de l'administration de la MINUK à Mitrovica • Conception et réalisation de trois campagnes publicitaires au moyen d'affichage et de brochures (dans trois langues) en vue de mieux faire comprendre les critères et les objectifs permettant de les satisfaire • Dix réunions-débats publics ont été organisées sur les critères et la politique « des normes avant le statut » 	
<p><i>Observations :</i></p> <p>Des difficultés ont été rencontrées en raison du manque occasionnel de coopération de la part des dirigeants politiques kosovars</p> <p>Les institutions provisoires de l'Administration autonome empiètent sur les compétences réservées et/ou ne respectent pas les droits des minorités consignés dans la législation</p> <p>Belgrade continue d'appuyer les structures parallèles</p> <p>Des retards ont été accusés dans la mise en place des structures municipales à la suite des élections car il a fallu constituer des coalitions</p>	
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Réalisations effectives</i>
<p>1.2 Instauration d'un environnement permettant des retours durables, la protection des droits des minorités et la libre circulation</p>	<p>1.2.1 Réduction à un tiers de tous les postes fixes de gardes de sécurité militaires et transfert des tâches de sécurité de la KFOR à la police de la MINUK, au Service de police du Kosovo et aux autres autorités civiles des institutions provisoires de l'Administration autonome dans le cadre de l'application de la stratégie de transfert des fonctions de sécurité</p> <p>1.2.2 Le nombre total de retours de membres des minorités au Kosovo dépasse le nombre de départs</p> <p>1.2.3 Mise en place d'un service de police scientifique dans le cadre du processus d'identification des personnes portées disparues grâce à la création du Bureau des personnes disparues et de la médecine légale</p> <p>1.2.4 Plus grande liberté de circulation pour les personnes appartenant à des minorités dans tout le Kosovo</p>
<p><i>Produits effectivement exécutés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les 25 services d'autobus humanitaires gérés conjointement par la MINUK et les institutions provisoires de l'Administration autonome, qui assurent le transport des communautés minoritaires des zones reculées du Kosovo, vers les zones habitées et les centres commerciaux dans tout le Kosovo, ont favorisé la libre circulation de plus de 35 000 passagers par mois 	

- Gestion du système d'autobus de la fonction publique qui transporte plus de 250 membres des communautés minoritaires de toutes les régions du Kosovo chaque jour jusqu'à leur lieu de travail à Pristina, ainsi que dans les municipalités et les centres régionaux
- Plus grande liberté de circulation des trains comme en témoigne l'augmentation du nombre de passagers, des distances couvertes et du nombre de lignes desservant les communautés minoritaires
- Mise en place de groupes de travail municipaux sur les questions relatives aux retours dans 29 municipalités
- Contribution au retour de 3 203 personnes au Kosovo grâce aux mécanismes de coordination des retours aux niveaux central et local et dispositions prises pour que des ressources suffisantes soient dégagées pour satisfaire les demandes et les besoins pour les retours de membres des minorités
- Plus de 150 visites de constatation ont été organisées pour permettre à plus de 500 personnes de se rendre dans leur localité d'origine pour examiner l'état de leur propriété et la situation en vue de leur retour
- Préparation et organisation de réunions ordinaires du Conseil d'orientation sur les communautés visant à mettre au point des politiques coordonnées pour répondre aux questions prioritaires relatives aux droits des minorités
- Organisation de réunions de donateurs sur le financement des retours et de deux séances d'information et plusieurs visites de donateurs aux sites des retours, ce qui a permis de mobiliser plus de 34 millions d'euros auprès des donateurs pour financer les projets relatifs aux retours
- Campagne en faveur de la mobilisation de 7 millions d'euros pour le financement des retours par les institutions provisoires de l'Administration autonome à prélever sur les excédents du budget consolidé du Kosovo pour le cycle budgétaire 2002-2003, affectation et gestion de ce montant
- Mise en place de 24 bureaux municipaux des affaires communautaires
- Règlement de 6 600 litiges immobiliers, dont environ 2 500 devaient faire l'objet de suivi ou d'expulsion
- Plus de 3 000 logements sont administrés par le biais de la Direction du logement et des biens immeubles aux fins d'assurer un accès contrôlé à la propriété privée afin d'empêcher les occupations illégales et d'attribuer des logements humanitaires à des cas sociaux, y compris les minorités et les rapatriés
- Promulgation d'un règlement sur le budget consolidé du Kosovo, y compris l'application du concept d'une répartition équitable des financements; suivi et intervention dans le cadre du processus d'établissement du budget pour veiller à ce que les minorités de chaque municipalité bénéficient d'une part équitable des ressources municipales
- Mise en place de l'Autorité de certification des besoins spéciaux, qui a traité plus de 400 réclamations pour s'assurer que les minorités bénéficient, sur un pied d'égalité, de remise de dettes pour l'approvisionnement en électricité

<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de l'application, par les institutions provisoires de l'Administration autonome, de politiques de discrimination positive et intervention, le cas échéant, aux niveaux municipal et ministériel, pour faire respecter les taux d'emploi des minorités prescrits par le Représentant spécial du Secrétaire général • Organisation de cinq expositions de vêtements de personnes portées disparues ou non identifiées • Identification de 223 corps 	
<p><i>Observations :</i></p> <p>Environnement économique peu porteur</p> <p>Incertitudes apparentes en matière de sécurité et sur la scène politique</p> <p>Baisse de l'appui des donateurs aux projets relatifs aux retours</p>	
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Réalisations effectives</i>
1.3 Dialogue avec Belgrade et coopération régionale	1.3.1 Participation aux réunions sur la coopération régionale et conclusion d'accords sur la police transfrontière
<p><i>Produits effectivement exécutés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Signature d'accords de coopération policière avec l'Albanie et l'ex-République yougoslave de Macédoine • Mise en place de deux autres points de passage de la frontière entre l'Albanie et le Kosovo • Organisation et conduite de la délégation multiethnique du Kosovo au Sommet de l'Union européenne à Thessalonique (Grèce) • Participation pour le compte du Kosovo à la Conférence régionale de Ohrid sur la sécurité et la gestion des frontières 	
<p><i>Observations :</i></p> <p>Instabilité politique à la suite de l'assassinat du Premier Ministre serbe</p> <p>La question non résolue du statut complique les relations avec Belgrade et les pays voisins</p>	
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Réalisations effectives</i>
1.4 Progrès vers l'économie de marché	<p>1.4.1 Le cadre législatif pour le développement de l'économie du Kosovo est conforme aux normes de l'Union européenne</p> <p>1.4.2 Le recouvrement des recettes douanières a augmenté de 15 %, par rapport au montant de 68,8 millions d'euros enregistré pendant l'exercice budgétaire 2001/02</p> <p>1.4.3 Mise en place d'institutions et d'infrastructures opérationnelles et viables comme en témoigne l'évaluation trimestrielle par des experts dans le cadre du Mécanisme de</p>

	suivi du processus de stabilisation et d'association de l'Union européenne
<p><i>Produits effectivement exécutés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de l'Agence fiduciaire du Kosovo chargée d'administrer les entreprises publiques ou en propriété collective • Mise en adjudication de 18 entreprises en propriété collective en vue de leur privatisation • Mise en place du Conseil économique et financier • Participation à deux réunions du Mécanisme de suivi du processus de stabilisation et d'association de l'Union européenne • Des recettes d'un montant total de 384,5 millions d'euros, contre 327,5 millions d'euros pour l'exercice budgétaire précédent, ont été collectées comme suit : droits de douane (69,8 millions), TVA sur les importations (173,9 millions) et taxe d'accise (140,8 millions) 	
<p><i>Observations :</i></p> <p>Instabilité politique à la suite de l'assassinat du Premier Ministre serbe</p> <p>La question non résolue du statut complique les relations avec Belgrade et les pays voisins</p>	

Composante 2 : respect de la légalité

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Réalisations effectives</i>
<p>2.1 Amélioration de la situation en matière d'ordre public et renforcement de la capacité du Service de police du Kosovo (SPK) en termes d'effectifs, de compétences et de formation</p>	<p>2.1.1 Le nombre de crimes graves a baissé, comme en témoigne la réduction de 29,7 % du taux de meurtres, dont le nombre est passé de 101 à 71</p> <p>2.1.2 Les agents du SPK assument des responsabilités opérationnelles accrues tant dans les commissariats de police que dans les unités spécialisées</p> <p>2.1.3 La représentation des minorités ethniques dans le SPK a augmenté, passant de 14,8 % (737 agents sur 4 967) à 16 % (869 agents sur 5 414)</p>
<p><i>Produits effectivement exécutés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Il y a eu 350 rafles policières, 61 locaux engagés dans le trafic et la prostitution ont été fouillés et 92 suspects ont été inculpés pour trafic • Le contrôle des quatre premiers commissariats de police a été transféré des autorités internationales au SPK • Formation et recrutement de 788 agents du SPK, ce qui a porté l'effectif total à 5 407 agents et permis de réduire de 310 le nombre de membres de la police civile internationale • Coordination de la formation spécialisée de 163 agents du SPK 	

<p><i>Observations :</i></p> <p>La situation en matière de sécurité dans la région reste instable</p> <p>L'influence de la criminalité organisée s'exerce au-delà des frontières</p> <p>Les fonds prélevés du budget consolidé du Kosovo pour appuyer les structures du SPK sont limités</p> <p>Les Kosovars qualifiés candidats à des postes spécialisés font défaut</p>	
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Réalisations effectives</i>
<p>2.2 Progrès vers un système de justice local et une administration pénitentiaire durables</p>	<p>2.2.1 La proportion des minorités ethniques parmi les juges et les procureurs locaux est passée de 22 agents sur 343 agents (6,4 %) à 36 agents sur 362 agents (9,9 %)</p> <p>2.2.2 La proportion des minorités dans l'Administration pénitentiaire du Kosovo est passée de 11,7 % (131 agents sur 1 115) à 14,8 % (202 agents sur 1 363)</p> <p>2.2.3 97 % des affaires pénales, y compris les cas de violence interethnique, et 100 % des affaires civiles sont traitées par l'appareil judiciaire local et non plus par les juges et procureurs internationaux</p>
<p><i>Produits effectivement exécutés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Recrutement de 42 juges et procureurs supplémentaires de toute origine ethnique • Recrutement de 200 agents supplémentaires pour l'Administration pénitentiaire du Kosovo, dont 42 femmes et 72 membres des communautés minoritaires • Encadrement d'environ 56 juges et procureurs locaux dans cinq tribunaux de district en matière d'instruction et de jugement d'affaires pénales sensibles et d'affaires civiles • Règlement de 72 plaintes contre des procureurs et juges locaux par l'intermédiaire du Groupe d'inspection judiciaire du Département de la justice; comme suite aux recommandations du Groupe d'inspection judiciaire, des mesures disciplinaires ont été prises dans quatre cas 	
<p><i>Observations :</i></p> <p>Recrutement de juges et de procureurs kosovars provenant de communautés ethniques entravées par l'influence politique</p> <p>Accès à la justice des communautés ethniques facilité par le transport gratuit en autobus jusqu'aux tribunaux et par l'ouverture de nouveaux tribunaux dans les zones où résident des groupes minoritaires</p> <p>Le fait que le système de justice serbe parallèle appuyé par le gouvernement de Belgrade continue de fonctionner au Kosovo a compromis les efforts entrepris par la MINUK pour harmoniser le système de justice dans toutes les communautés du Kosovo</p>	

Composante 3 : appui

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Réalisations effectives</i>
<p>3.1 Fourniture d'un appui logistique et administratif efficace à la Mission</p>	<p>3.1.1 Le plan de réduction de la Mission, consistant notamment à supprimer 207 postes de fonctionnaires recrutés sur le plan international et 485 postes de fonctionnaires recrutés sur le plan national, a été appliqué sans perturber les programmes et services</p> <p>3.1.2 La structure de gestion a été simplifiée et rendue plus efficace grâce à la fusion des sections des communications et de l'informatique en une seule section</p> <p>3.1.3 Des contrats ont été conclus pour des services de nettoyage à large échelle, ce qui a permis de réduire les coûts</p> <p>3.1.4 Le nombre d'accidents de la circulation impliquant du personnel de la MINUK a été réduit</p>
<p><i>Produits effectivement exécutés :</i></p> <p>Police civile</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 189 membres de la police civile étaient en fonctions et les services suivants leur ont été fournis : relèvement et rapatriement, transport, paiement de l'indemnité de subsistance (mission) et d'autres droits, appui en matière de communications et d'informatique, fourniture de locaux pour bureaux et services médicaux. <p>Unités de police constituées</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 192 membres des unités de police constituées ont bénéficié d'un appui et d'un relèvement <p>Personnel civil</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administration de 4 510 membres du personnel civil international et national, y compris l'organisation des carrières, le paiement de divers droits, les bureaux, le transport, l'appui médical et le soutien psychologique • Mise en place d'un groupe des visas pleinement opérationnel, avec pour conséquence l'élimination des heures supplémentaires que le personnel international et national consacre aux formalités relatives aux visas <p>Transports terrestres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comme suite à l'introduction du système de contrôle et de suivi des déplacements en 2001, des cours de conduite sans risque, des semaines de la sécurité routière, du programme d'adaptation des véhicules à l'hiver et du programme d'entretien des véhicules de la MINUK tous les 5 000 kilomètres, le nombre d'accidents impliquant du personnel de la MINUK est tombé d'une moyenne de 20 par mois en 2001-2002 à une moyenne de 14 par mois en 2002-2003 • Gestion de 2 717 véhicules, y compris la répartition, l'entretien et la réparation des véhicules destinés à la police civile et au personnel civil international 	

Transports aériens

- Exploitation d'un avion et d'un hélicoptère (respectivement 30 et 40 heures de base par mois) qui ont servi à des opérations de police et de reconnaissance, au transport de 3 800 passagers et 3 tonnes de marchandises et à 72 navettes sur Belgrade

Installations et infrastructures

- Exploitation, entretien et réparation de 250 groupes électrogènes dans plus de 100 sites
- Entretien de 120 sites dans tout le Kosovo, notamment le quartier général de la Mission et le siège de l'administration, trois postes de commandement régionaux, cinq municipalités, cinq bases logistiques et trois centres médicaux
- Le transfert des services de voirie de la région de Pristina à une société locale a permis de supprimer 123 postes d'agent local et d'économiser 83 500 dollars pendant la période de février à juin 2003
- Les 12 centres de soins de santé de la MINUK d'une capacité de 20 000 patients par an et trois centres médicaux régionaux fonctionnent

Informatique

- Appui à 4 467 utilisateurs des moyens informatiques et des communications, à l'exclusion des unités de police civile et des unités de police spéciale, pour l'accès au téléphone, à la télécopie, au courrier électronique et à l'Internet, le cas échéant

Fournitures, services et matériel divers

- Formation de 378 membres du personnel dans le domaine de l'administration civile, de la gestion des ressources humaines, des communications et de l'informatique, du transport, de la sécurité aérienne, des finances, des services techniques et des langues

Observations :

Les fluctuations des monnaies de l'Union européenne et des États-Unis ont entraîné des coûts supplémentaires

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003.)

Catégorie de dépenses	Montant alloué ^a (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3) ÷ (1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	1 193,1	1 136,7	56,4	4,7
Contingents	4 273,7	3 836,2	437,5	10,2
Police civile	93 819,9	91 477,8	2 342,1	2,5
Unités de police constituées	19 629,6	18 758,0	871,6	4,4
Sous-total	118 916,3	115 208,7	3 707,6	3,1
Personnel civil				
Personnel international	114 990,4	123 590,7	(8 600,3)	(7,5)
Personnel recruté dans le pays	43 002,1	39 544,2	3 457,9	8,0
Volontaires des Nations Unies	8 316,0	7 460,1	855,9	10,3
Sous-total	166 308,5	170 595,0	(4 286,5)	(2,6)
Dépenses opérationnelles				
Personnel temporaire	322,5	541,7	(219,2)	(68,0)
Personnel fourni par des gouvernements	—	—	—	—
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—
Consultants	—	4,9	(4,9)	—
Voyages	1 297,6	1 482,7	(185,1)	(14,3)
Installations et infrastructures	19 547,9	19 576,7	(28,7)	(0,1)
Transports terrestres	5 612,0	5 666,8	(54,8)	(1,0)
Transports aériens	3 370,7	2 595,1	775,6	23,0
Transports maritimes	—	—	—	—
Transmissions	6 783,2	6 608,5	174,7	2,6
Informatique	2 174,8	1 807,1	367,7	16,9
Services médicaux	931,2	688,5	242,7	26,1
Matériel spécial	112,1	137,1	(25,0)	(22,3)
Fournitures, services et matériel divers	4 623,2	5 055,0	(432,0)	(9,3)
Projets à effet rapide	—	—	—	—
Sous-total	44 775,2	44 164,1	611,1	1,4
Total brut	330 000,0	329 967,8	32,2	0,0
Recettes provenant des contributions du personnel	22 968,9	25 082,5	(2 113,6)	(9,2)
Total net	307 031,1	304 885,3	2 145,8	0,7
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—
Total	330 000,0	329 967,8	32,2	0,0

^a Montant résultant de la répartition, après ajustement, des ressources approuvées entre les dépenses consacrées aux militaires et au personnel de la police civile et les dépenses opérationnelles.

B. Autres recettes et ajustements

<i>Catégorie de recettes</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>
Intérêt créditeur	3 145
Recettes diverses	2 639
Contributions volontaires en espèces	5
Ajustements sur exercices antérieurs.	—
Économies réalisées au titre des engagements antérieurs ou annulation d'engagements	4 983
Total	10 772

C. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Dépenses (milliers de dollars É.-U.)</i>
Matériel majeur	3 836,2
Soutien logistique autonome	
Fournitures de bureau	67,3
Blanchisserie et nettoyage	27,3
Magasins – divers	200,0
Transmissions	410,9
Services médicaux.	224,3
Observations.	137,1
Total partiel.	1 066,9
Total	4 903,1

<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date de la dernière révision^a</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Facteur contrainte du milieu	1,0	1er juillet 1999	—
Facteur usage opérationnel intense	0,8	1er juillet 1999	—
Facteur actes d'hostilité ou abandon forcé	1,0	1er juillet 1999	—
B. Facteurs applicables au pays hôte			
Facteur différentiel de transport	1 à 4		

^a La MINUK n'a pas recommandé au Siège de procéder à une révision des facteurs approuvés pour la Mission.

IV. Analyse des écarts¹

	<i>Écart</i>	
Contingents	437,5	10,2 %

7. Les économies réalisées sont imputables essentiellement à la réduction des dépenses du fait du non-déploiement d'une unité canine et du rapatriement anticipé d'une unité en mai 2003.

	<i>Écart</i>	
Police civile	2 342,1	2,5 %

8. Le solde inutilisé s'explique essentiellement par le fait qu'il n'y a pas eu d'engagement au titre de l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité car les ressources disponibles suffisaient pour couvrir les demandes en suspens. La valeur des 32 demandes est estimée à 1,6 million de dollars, soit seulement 37 % du montant total des obligations non réglées (4,3 millions de dollars) mobilisé à cette fin depuis la création de la Mission.

	<i>Écart</i>	
Unités de police constituées	871,6	4,4 %

9. Les économies sont dues essentiellement à des frais de voyage au titre du relèvement et du rapatriement en moyenne moins élevés, soit 673 dollars par personne contre un coût estimatif prévu dans le budget de 1 700 dollars, en raison de l'affrètement d'avions au titre de services fournis par les États Membres dans le cadre de lettres d'attribution.

	<i>Écart</i>	
Personnel international	(8 600,3)	(7,5 %)

10. Du fait des énormes économies réalisées (18,4 millions de dollars) au titre du personnel international au cours de l'exercice budgétaire clos le 30 juin 2001, qui s'explique essentiellement par le fait que les postes ont été occupés à des niveaux inférieurs à ceux autorisés, le budget a été établi sur la base du coût annuel moyen du personnel international plutôt que des coûts standard. Alors que le coût moyen, à l'exclusion de la prime de risque, n'a augmenté que légèrement entre 2000-2001 et 2001-2002 (84 200 dollars et 85 500 dollars, respectivement), celui-ci est passé à 91 400 dollars en 2002-2003 pour diverses raisons. L'augmentation des dépenses et les dépassements qui en ont résulté à cette rubrique sont dus à la révision des taux d'ajustement approuvés à compter du 1er novembre 2002, aux nouveaux barèmes des traitements pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur et pour les agents du Service mobile (deux catégories dont le statut est régi par les séries 100 et 300 du Règlement du personnel) à compter du 1er janvier 2003, à l'approbation d'une indemnité de fonctions pour les fonctionnaires exerçant des fonctions d'une classe supérieure et à une réduction du nombre de fonctionnaires

¹ Le montant des écarts est exprimé en milliers de dollars des États-Unis.

nommés à des classes inférieures à celles qui ont été autorisées, ainsi qu'à une augmentation des dépenses au titre de l'indemnité de licenciement du fait de la réduction des effectifs de la Mission.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté dans le pays	3 457,9	8,0 %

11. Le solde inutilisé à cette rubrique est dû au recrutement de personnel à des classes inférieures à celles autorisées.

	<i>Écart</i>	
Volontaires des Nations Unies	855,9	10,3 %

12. Le taux de vacance effectif moyen, soit 13,6 %, supérieur au taux de vacance prévu dans le budget, à savoir 10 %, et le coût moyen effectif mensuel par personne de 2 500 dollars contre 2 900 dollars prévus ont permis de réaliser des économies à cette rubrique.

	<i>Écart</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(219,2)	(68 %)

13. Les dépenses supplémentaires s'expliquent par le fait qu'il a fallu s'attacher les services de 26 prestataires dans le domaine des affaires judiciaires, de l'information et de l'administration régionale. Ces derniers se sont notamment acquittés des tâches suivantes : réalisation d'une étude sur les structures politiques et administratives du Kosovo aux niveaux du gouvernement central, des municipalités et des collectivités locales; élaboration d'une stratégie de conception et de mise en oeuvre de cartes d'identité, de permis de conduire et de documents de voyage pour les résidents du Kosovo; recherche juridique sur le droit international, pénal et humanitaire et les instruments relatifs aux droits de l'homme applicables dans diverses institutions judiciaires du Kosovo; évaluation des capacités techniques de diffusion d'émissions télévisées en direct à l'intention des communautés minoritaires au Kosovo; prestation de services d'anthropologie légale et de police scientifique; création et consolidation de bases de données pour le Bureau des personnes disparues et de la médecine légale; et assistance aux activités de contrôle des mouvements, y compris la réception et l'expédition du matériel livré par les fournisseurs.

	<i>Écart</i>	
Consultants	(4,9)	(-)

14. Les dépenses sont imputables à l'emploi de six experts internationaux qui ont fourni des services consultatifs à l'Assemblée du Kosovo, au Ministère de la culture, de la jeunesse, des sports et des affaires relatives aux non-résidents et au Ministère de l'éducation pendant une période de trois mois.

	<i>Écart</i>	
	(185,1)	(14,3 %)
Voyages		

15. Les dépenses supplémentaires sont imputables essentiellement aux frais de voyage des membres du Conseil de sécurité qui se sont rendus au Kosovo du 13 au 17 décembre 2002.

	<i>Écart</i>	
	775,6	23,0 %
Transports aériens		

16. Les économies réalisées sont dues au remplacement d'un hélicoptère Bell-212 par un avion Beech King 200 à compter du 1er novembre 2002. Les frais de location du Beech King étaient de 1 852 dollars par heure, contre 7 381 dollars pour le Bell-212.

	<i>Écart</i>	
	174,7	2,6 %
Transmissions		

17. Le solde inutilisé est dû aux économies réalisées grâce à l'achat d'unités et de modules de transmission complets de rechange.

	<i>Écart</i>	
	367,7	16,9 %
Informatique		

18. Les économies réalisées sont imputables à l'intégration des sections des communications et de l'informatique, ce qui a entraîné des dépenses plus faibles que prévu pour le matériel informatique en raison de l'intégration du réseau de la Section des communications et de l'informatique.

	<i>Écart</i>	
	242,7	26,1 %
Services médicaux		

19. Le solde inutilisé est dû au fait que le coût moyen mensuel des services médicaux, soit 3,80 dollars par personne, a été inférieur au coût prévu dans le budget, soit 4,90 dollars.

	<i>Écart</i>	
	(25,0)	(22,3 %)
Matériel spécial		

20. Les dépenses supplémentaires sont imputables au remboursement du matériel d'observation nocturne fourni au titre du soutien autonome à 385 agents de la police spéciale au lieu de 310 comme prévu au budget.

	<i>Écart</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(432,0)	(9,3 %)

21. Le dépassement est imputable essentiellement aux pertes de change résultant de fluctuations de la monnaie européenne et du dollar des États-Unis.

V. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

22. En ce qui concerne le financement de la MINUK, l'Assemblée générale devra se prononcer sur les points suivants :

a) L'affectation du solde inutilisé d'un montant de 32 200 dollars relatif à l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003;

b) L'affectation du montant correspondant aux autres recettes et ajustements relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2003, d'un montant de 10 772 000 dollars, dont les intérêts créditeurs (3 145 000 dollars), les recettes diverses (2 639 000 dollars), les contributions volontaires en espèces (5 000 dollars) et les économies réalisées sur les engagements d'exercices antérieurs ou les montants résultant de l'annulation d'engagements correspondant à des exercices antérieurs (4 983 000 dollars).